

Le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au locataire qui accepte les conditions suivantes :

2 | **Objet** *du contrat*

A. CONSISTANCE DU LOGEMENT - *désignation des locaux et équipements accessoires de l'immeuble à usage privatif du locataire*

ADRESSE DU LOGEMENT :

TYPE D'HABITAT : Collectif Individuel Mono propriété Copropriété

PÉRIODE DE CONSTRUCTION : Avant 1946 De 1946 à 1970 De 1971 à 1990 Après 1990

DÉSIGNATION SUCCINCTE :

Nb de pièces : Type de location : Étage : Lot(s) n° :

Surface habitable : m² environ

Surface au sol : m² environ

Le cas échéant, autres parties du logement :

Grenier Comble aménagé Terrasse m² Balcon m² Loggia Jardin privatif m²

Autre

